

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026

18/02/2026	1	AG	Sollicitation d'une aide financière de l'état au titre de « Toutes subventions de l'Etat »
18/02/2026	2	AG	Approbation de la convention relative aux modalités et conditions de réalisation et de gestion des aménagements réalisés dans le cadre du TZEN 2
18/02/2026	3	FIN	Débat d'Orientation Budgétaire 2026
18/02/2026	4	FIN	Effacement de dettes
18/02/2026	5	SUF	Dénomination et prolongement de la Rue de la Maison Blanche
18/02/2026	6	SUF	Abrogation de la délibération n°13/2019 et reprise de la procédure de rétrocession des voiries, réseaux, espaces communs et réseau de télédistribution du lotissement CESSON LA PLAINE, rue de l'Eolienne
18/02/2026	7	SUF	Abrogation de la délibération n°14/2019 et reprise de la procédure de rétrocession des voiries, réseaux, espaces communs et réseau de télédistribution du lotissement LES VILLAS DE CESSON, rue du Cerf-Volant
18/02/2026	8	RH	Création d'un poste d'Adjoint d'Animation contractuel Service Education
18/02/2026	9	RH	Création d'un poste d'Adjoint Technique contractuel Service Education N°1
18/02/2026	10	RH	Création d'un poste d'Adjoint Technique contractuel Service Education N°2

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026



Ville de CESSON
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 077-217700673-20260224-DEL202602_01-DE

N°01-2026

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 23	Votants : 30
Date de la convocation : 04/02/2026			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 18 février 2026</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Mme PECULIER Charlyne à M. BELHOMME Jean-Michel M. REALINI François à M. DUVAL Jean-Louis Mme FAYAT Marie-Annick à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à Mme PAGES Caroline M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme GOUBERT Fanny Mme ZAURIN Rose-Marie à Mme PREVOT Isabelle M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés : Mme GRYPONPREZ Martine M. HEESTERMANS Jacques Mme DUCRET Frédérique			
Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : SOLlicitation D'UNE AIDE FINANCIERE DE L'ETAT AU TITRE DE « TOUTE SUBVENTION DE L'ETAT »

Monsieur le Maire expose que la commune de Cesson peut bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour différentes catégories d'opérations éligibles prévues sur la commune.

Le montant de ces subventions pour ces types d'équipements peut s'élever jusqu'à hauteur de 80% du coût HT des travaux.

La commune souhaite solliciter des subventions pour la rénovation énergétique et l'amélioration de l'enveloppe thermique de bâtiments scolaires,

- Rénovation de bâtiments scolaires : isolation, ravalement de l'école Jules Ferry, réfection et étanchéité des toitures de l'école Jean de la Fontaine.

Coût : 184 158,40€ HT - subvention attendue : 147 326,72€ HT soit 80% du montant

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le 
ID : 077-217700673-20260224-DEL202602_01-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 179 de la loi 2010-1657 de finances pour l'année 2011 instituant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE le concours des services de l'Etat par le biais de la DETR pour mener les travaux,

ARRETE les modalités de financement des opérations subventionnées au titre de la DETR telles que définies dans les plans prévisionnels de financement,

APPROUVE le projet d'investissement correspondant, et le montant de l'aide totale attendue, soit 147 326,72€ HT,

DIT que les crédits restant à la charge de la commune sont inscrits au BP 2026, section d'investissement,

CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines
Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 24/02/2026
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du
personnel
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 24/02/2026
Qualité : Le Maire

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026



Ville de CESSON
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 077-217700673-20260224-DEL202602_02-DE

N°02-2026

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 23	Votants : 30
Date de la convocation : 04/02/2026			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 18 février 2026</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PECULIER Charlyne à M. BELHOMME Jean-Michel M. REALINI François à M. DUVAL Jean-Louis Mme FAYAT Marie-Annick à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à Mme PAGES Caroline M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme GOUBERT Fanny Mme ZAURIN Rose-Marie à Mme PREVOT Isabelle M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés : Mme GRYPONPREZ Martine M. HEESTERMANS Jacques Mme DUCRET Frédérique			
Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE-APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES ET CONDITIONS DE REALISATION ET DE GESTION DES AMENAGEMENTS REALISES DANS LE CADRE DU PROJET TZEN 2 LIEUSAIN-TMELUN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CESSON

Monsieur François REALINI, Maire Adjoint en charge de la gestion du patrimoine, du développement économique et numérique informe l'assemblée que le Département de Seine-et-Marne, sous l'égide d'Ile-de-France Mobilités, réalise le projet TZEN 2, un bus en site propre reliant le centre commercial Carré Sénart à Lieusaint à la gare de Melun. Ce projet, qui desservira la commune de Cesson a pour objectif d'offrir une alternative performante à l'automobile.

Financé par la Région Ile de France, l'État et le Département de Seine et Marne, ce projet s'accompagne d'une requalification complète des espaces publics traversés (voiries, trottoirs, pistes cyclables, espaces verts, éclairage et assainissement). À l'issue des travaux, ces ouvrages doivent être remis en gestion aux collectivités compétentes.

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 077-217700673-20260224-DEL202602_02-DE



Afin de garantir la bonne gestion future des aménagements réalisés sur la commune de Cesson, il est proposé de conclure une convention de gestion entre le Département, la Commune de Cesson et la Communauté d'Agglomération.

Après avoir entendu d'exposé de Monsieur REALINI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de transport en commun en site propre TZEN 2 reliant Lieusaint à Melun,

Vu le projet de convention relatif aux modalités et conditions de réalisation et de gestion des aménagements réalisés dans le cadre du TZEN 2 sur le territoire communal,

Vu l'intérêt que présente ce projet pour l'amélioration de la mobilité, de la desserte du territoire communal et du cadre de vie des habitants,

Considérant que la réalisation du projet TZEN 2 entraîne la création et l'aménagement d'espaces, d'équipements et d'ouvrages situés sur le territoire de la commune de Cesson,

Considérant la nécessité de définir, par voie conventionnelle, les responsabilités respectives des parties en matière de réalisation, de gestion, d'entretien et de maintenance desdits aménagements,

Considérant que la convention précise notamment les modalités techniques, financières et juridiques applicables aux aménagements concernés,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention relative aux modalités et conditions de réalisation et de gestion des aménagements réalisés dans le cadre du projet TZEN 2 Lieusaint-Melun sur le territoire de la commune de Cesson, telle qu'annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 24/02/2026
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier CHAPLET
Date de signature : 24/02/2026
Qualité : Le Maire



DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026



Ville de CESSON
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 077-217700673-20260224-DEL202602_03-DE

N°03-2026

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 23	Votants : 30
Date de la convocation : 04/02/2026			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 18/02/2026</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PECULIER Charlyne à M. BELHOMME Jean-Michel M. REALINI François à M. DUVAL Jean-Louis Mme FAYAT Marie-Annick à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à Mme PAGES Caroline M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme GOUBERT Fanny Mme ZAURIN Rose-Marie à Mme PREVOT Isabelle M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés : Mme GRYPONPREZ Martine M. HEESTERMANS Jacques Mme DUCRET Frédérique			
Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 SUR LA BASE D'UN RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, expose qu'en application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07/08/2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) et du décret d'application n° 2016-841 du 24/06/2016, l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure de la dette.

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

ID: 077-217700673-20260224-DEL202602_03-DE

S2LO

Les décrets d'application de la loi ont également précisé le contenu des nouveaux éléments viennent abonder le débat. Dans un souci de transparence, la loi établit également l'obligation de prendre acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

A ce titre, il convient que le Conseil Municipal débattenne des orientations générales du Budget primitif 2026 annexées dans le document « rapport d'orientations budgétaires 2026 » joint à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu les articles L 2312-1, D 2312-3 et R2313-8 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2015-991 du 07/08/2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le rapport d'orientations budgétaires,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DEBAT** des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet,
- **APPROUVE** les orientations budgétaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 24/02/2026
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 24/02/2026
Qualité : Le Maire

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026



Ville de CESSON
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 077-217700673-20260224-DEL202602_04-DE

N°04-2026

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 23	Votants : 30
Date de la convocation : 04/02/2026			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 18/02/2026</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PECULIER Charlyne à M. BELHOMME Jean-Michel M. REALINI François à M. DUVAL Jean-Louis Mme FAYAT Marie-Annick à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à Mme PAGES Caroline M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme GOUBERT Fanny Mme ZAURIN Rose-Marie à Mme PREVOT Isabelle M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés : Mme GRYPONPREZ Martine M. HEESTERMANS Jacques Mme DUCRET Frédérique			
Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, expose que la Commission de surendettement des particuliers de la Seine-et-Marne a décidé au cours de sa séance du 23/10/2025, d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et par conséquent d'annuler les dettes d'un contribuable de la ville de CESSON pour un montant total de 1008,63 € et correspondant à des titres émis sur la période d'août 2023 à juin 2025 concernant la restauration scolaire, les accueils périscolaires et les accueils de loisirs.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

2026, sollicitant l'effacement de
ID : 077-217700673-20260224-DEL202602_04-DE

Vu la demande de la Trésorerie de Melun SGC en date du 23 décembre 2025, la dette,

Vu les crédits inscrits au compte 6542 « créances éteintes »,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver l'annulation de la dette présentée par le Comptable public pour un montant total de 1008,63 €.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 21/02/2026
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 24/02/2026
Qualité : Le Maire

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026



Ville de CESSON
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 077-217700673-20260224-DEL202602_05-DE

N°05-2026

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 23	Votants : 30
Date de la convocation : 04/02/2026			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 18 février 2026</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PECULIER Charlyne à M. BELHOMME Jean-Michel M. REALINI François à M. DUVAL Jean-Louis Mme FAYAT Marie-Annick à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à Mme PAGES Caroline M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme GOUBERT Fanny Mme ZAURIN Rose-Marie à Mme PREVOT Isabelle M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés : Mme GRYPONPREZ Martine M. HEESTERMANS Jacques Mme DUCRET Frédérique			
Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : URBANISME ET FONCIER – PROLONGEMENT ET DENOMINATION DE LA RUE DE LA MAISON BLANCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu la délibération du conseil municipal n°62-2025 portant dénomination de la Rue de la Maison Blanche ;

Vu le plan de situation, annexé à la présente délibération ;

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le 
ID : 077-217700673-20260224-DEL202602_05-DE

Considérant la nécessité pour faciliter la fourniture de services publics, tels que l'accès aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles et lieux ;

Considérant le tracé du futur TZEN2 ;

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le prolongement et la dénomination de la voie « Rue de la Maison Blanche ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à accomplir les formalités nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 24/02/2026
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 24/02/2026
Qualité : Le Maire

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026



Ville de CESSON
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 077-217700673-20260224-DEL202602_06-DE

N°06-2026

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 23	Votants : 30
Date de la convocation : 04/02/2026			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 18/02/2026</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PECULIER Charlyne à M. BELHOMME Jean-Michel M. REALINI François à M. DUVAL Jean-Louis Mme FAYAT Marie-Annick à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à Mme PAGES Caroline M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme GOUBERT Fanny Mme ZAURIN Rose-Marie à Mme PREVOT Isabelle M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés : Mme GRYPONPREZ Martine M. HEESTERMANS Jacques Mme DUCRET Frédérique			
Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : URBANISME ET FONCIER – ABROGATION DE LA DELIBÉRATION N°13/2019 ET REPRISE DE LA PROCEDURE DE RETROCESSION DES VOIRIES, RESEAUX, ESPACES COMMUNS ET RESEAU DE TELEDISTRIBUTION DU LOTISSEMENT « CESSON LA PLAINE » : RUE DE L'EOLIEENNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu la réalisation de la ZAC de la Plaine du Moulin à Vent ;

Vu la délibération n°13/2019 en date du 6 février 2019, approuvant la rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement « Cesson la plaine » qui portait sur les parcelles cadastrées ZB n°257, ZB n°256, ZB n°255, ZB n°254, ZB n°253 et ZB n°252, d'une superficie totale de 4 972m².

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 077-217700673-20260224-DEL202602_06-DE



Considérant que la commune de Cesson souhaite régulariser ladite rétrocession qui portera sur la voirie, les réseaux, les espaces communs et le réseau de télédistribution, dans le cadre de ces compétences, en vue de les intégrer dans son domaine public communal ;

Considérant que les modalités d'acquisition des parcelles issues du lotissement ont changées ;

Considérant que ladite rétrocession sera effective sous condition de la conformité des travaux exécutés, notamment en matière de voirie, d'espaces verts et de réseaux divers ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart récupérera par la suite, la propriété des équipements communautaires (réseaux d'eau, d'assainissement, de communications électroniques et l'éclairage public) dans le cadre de ces compétences et qu'il sera établi un procès-verbal de mise à disposition officialisant le transfert de gestion et de propriété desdits équipements ;

Considérant que le transfert de propriété s'opérera au moyen d'un acte notarié, intervenant entre le promoteur et la commune de Cesson ;

Considérant que cette rétrocession se fera au prix de deux euros ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **ABROGE** la délibération n°13/2019 approuvant la rétrocession des espaces communs du lotissement « Cesson la plaine » : Rue de l'Éolienne.

- **APPROUVE** la rétrocession des voiries, des réseaux, des espaces communs et du réseau de télédistribution des parcelles cadastrées ZB n°257, ZB n°256, ZB n°255, ZB n°254, ZB n°253 et ZB n°252, d'une superficie totale de 4 972m² du lotissement « Cesson la plaine » située dans la ZAC de la Plaine du Moulin à Vent, selon le plan ci-annexé.

Numéro de parcelle	Contenance	Rues
ZB n°257	4 305m ²	Rue de l'Éolienne
ZB n°256	138m ²	
ZB n°255	146m ²	
ZB n°254	211m ²	
ZB n°253	92m ²	
ZB n°252	80m ²	

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 077-217700673-20260224-DEL202602_06-DE

- **INCORPORE** l'ensemble des ouvrages et équipements dans le domaine.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.
- **PRECISE** que ladite rétrocession sera acquise au prix de deux euros (2€).
- **PRECISE** que le promoteur prendra à sa charge les frais inhérents à la rétrocession.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 21/02/2026
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 24/02/2026
Qualité : Le Maire

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026



Ville de CESSON
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 077-217700673-20260224-DEL202602_07-DE

N°07-2026

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 23	Votants : 30
Date de la convocation : 04/02/2026			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 18/02/2026</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PECULIER Charlyne à M. BELHOMME Jean-Michel M. REALINI François à M. DUVAL Jean-Louis Mme FAYAT Marie-Annick à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à Mme PAGES Caroline M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme GOUBERT Fanny Mme ZAURIN Rose-Marie à Mme PREVOT Isabelle M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés : Mme GRYPONPREZ Martine M. HEESTERMANS Jacques Mme DUCRET Frédérique			
Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : URBANISME ET FONCIER – ABROGATION DE LA DELIBERATION N°14/2019 ET REPRISE DE LA PROCEDURE DE RETROCESSION DES VOIRIES, RESEAUX, ESPACES COMMUNS ET RESEAU DE TELEDISTRIBUTION DU LOTISSEMENT « LES VILLAS DE CESSON » : RUE DU CERF-VOLANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu la réalisation de la ZAC de la Plaine du Moulin à Vent ;

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

S²LO

ID : 077-217700673-20260224-DEL202602_07-DE

Vu la délibération n°14/2019 en date du 6 février 2019, approuvant la rétrocession des espaces communs du lotissement « Les Villas de Cesson » qui portait sur les parcelles cadastrées X n°530, X n°531, X n°532 et X n°533, d'une superficie totale de 5 253m² ;

Considérant que la commune de Cesson souhaite régulariser ladite rétrocession qui portera sur la voirie, les réseaux, les espaces communs et le réseau de télédistribution, dans le cadre de ces compétences, en vue de les intégrer dans son domaine public communal ;

Considérant que les modalités d'acquisition des parcelles issues du lotissement ont changées ;

Considérant que ladite rétrocession sera effective sous condition de la conformité des travaux exécutés, notamment en matière de voirie, d'espaces verts et de réseaux divers ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart récupérera par la suite, la propriété des équipements communautaires (réseaux d'eau, d'assainissement, de communications électroniques et l'éclairage public) dans le cadre de ces compétences et qu'il sera établi un procès-verbal de mise à disposition officialisant le transfert de gestion et de propriété desdits équipements ;

Considérant que le transfert de propriété s'opérera au moyen d'un acte notarié, intervenant entre le promoteur et la commune de Cesson ;

Considérant que cette rétrocession se fera au prix de deux euros ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **ABROGE** la délibération n°14/2019 approuvant la rétrocession des espaces communs du lotissement « Les Villas de Cesson » : Rue du Cerf-volant.

- **APPROUVE** la rétrocession des voiries, des réseaux, des espaces communs et du réseau de télédistribution des parcelles cadastrées X n°530, X n°531, X n°532, X n°533 d'une superficie totale de 5 253m² du lotissement « Les Villas de Cesson » située dans la ZAC de la Plaine du Moulin à Vent, selon le plan ci-annexé.

Numéro de parcelle	Contenance	Rues
X n°530	4 185m ²	Rue du Cerf-volant
X n°531	55m ²	
X n°532	59m ²	
X n°533	954m ²	

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 077-217700673-20260224-DEL202602_07-DE



- **INCORPORE** l'ensemble des ouvrages et équipements dans le domaine public communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.
- **PRECISE** que ladite rétrocession sera acquise au prix de deux euros (2€).
- **PRECISE** que le promoteur prendra à sa charge les frais inhérents à la rétrocession.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 24/02/2026
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 24/02/2026
Qualité : Le Maire

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026



Ville de CESSON
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 077-217700673-20260224-DEL202602_08-DE

N°08-2026

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 23	Votants : 30
Date de la convocation : 04/02/2026			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 18 février 2026</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PECULIER Charlyne à M. BELHOMME Jean-Michel M. REALINI François à M. DUVAL Jean-Louis Mme FAYAT Marie-Annick à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à Mme PAGES Caroline M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme GOUBERT Fanny Mme ZAURIN Rose-Marie à Mme PREVOT Isabelle M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés : Mme GRYPONPREZ Martine M. HEESTERMANS Jacques Mme DUCRET Frédérique			
Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION, CONTRACTUEL, POUR LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des Ressources Humaines, expose qu'en raison du départ d'un agent au sein de la Direction de l'Éducation, il convient de créer un poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, pour la période du 23 Février 2026 au 31 Août 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des Ressources Humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 077-217700673-20260224-DEL202602_08-DE

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1693 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'Animations territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, du 23 Février 2026 au 31 Août 2026, pour un total de 800 heures,

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

PRECISE que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 21/02/2026
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 24/02/2026
Qualité : Le Maire

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026



Ville de CESSON
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 077-217700673-20260224-DEL202502_09-DE

N°09-2026

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 23	Votants : 30
Date de la convocation : 04/02/2026			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 18 février 2026</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PECULIER Charlyne à M. BELHOMME Jean-Michel M. REALINI François à M. DUVAL Jean-Louis Mme FAYAT Marie-Annick à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à Mme PAGES Caroline M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme GOUBERT Fanny Mme ZAURIN Rose-Marie à Mme PREVOT Isabelle M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés : Mme GRYPONPREZ Martine M. HEESTERMANS Jacques Mme DUCRET Frédérique			
Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE, CONTRACTUEL, POUR LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des Ressources Humaines, expose qu'en raison du départ d'un agent au sein de la Direction de l'Éducation, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique, contractuel, pour la période du 9 Mars 2026 au 31 Août 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des Ressources Humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 077-217700673-20260224-DEL202502_09-DE

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins de la Direction de l'Éducation,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique, contractuel, du 9 Mars 2026 au 31 Août 2026, pour un total de 640 heures,

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

PRECISE que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 21/02/2026
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 24/02/2026
Qualité : Le Maire

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026



Ville de CESSON
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 077-217700673-20260224-DEL202502_10-DE

N°10-2026

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 23	Votants : 30
Date de la convocation : 04/02/2026			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 18 février 2026</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PECULIER Charlyne à M. BELHOMME Jean-Michel M. REALINI François à M. DUVAL Jean-Louis Mme FAYAT Marie-Annick à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à Mme PAGES Caroline M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme GOUBERT Fanny Mme ZAURIN Rose-Marie à Mme PREVOT Isabelle M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés : Mme GRYPONPREZ Martine M. HEESTERMANS Jacques Mme DUCRET Frédérique			
Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE, CONTRACTUEL, POUR LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des Ressources Humaines, expose qu'en raison des besoins au sein de la Direction de l'Éducation, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique, contractuel, pour la période du 23 Février 2026 au 31 Août 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

DÉLIBÉRATIONS – FÉVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 077-217700673-20260224-DEL202502_10-DE

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique, contractuel, du 23 Février 2026 au 31 Août 2026, pour un total de 690 heures,

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

PRECISE que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 21/02/2026
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du
personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 24/02/2026
Qualité : Le Maire